

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction  
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 19 Décembre 2011

Etaient présents:

MM. Bézirard, Bocquet, Boussemart, Cacheux, Dissaux, Douez, Grimonprez, Lefait, Lefebvre, Leroy, Méquignon.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Bruneel, Deroo, Houssin, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 38-11

DECIDE

- de réaliser les travaux de raccordement des réseaux d'eaux pluviales existants des deux réservoirs de la station de suppression de Beuvry conformément à l'article 28 du Code des marchés publics,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le

8 JAN. 2012

Le Président,  
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

**OBJET** : Raccordement des réseaux d'eaux pluviales existants des deux réservoirs de la station de surpression de Beuvry.

Actuellement, l'évacuation des eaux de toiture de chaque réservoir se fait par l'intermédiaire de 16 descentes raccordées à des dauphins. L'eau de pluie stagne alors au pied du réservoir, ce qui pourrait provoquer à terme une déstabilisation de l'ouvrage.

Afin de régler ce problème, il est possible de créer un système de collecte des réseaux d'eaux pluviales reliés aux deux zones humides éloignées des fondations des ouvrages.

Les travaux de raccordement des réseaux d'eaux pluviales comprennent pour les deux réservoirs :

- la fourniture et la pose de regards avec couvercle en fonte,
- le raccordement des descentes,
- fourniture et pose de collecteur et tuyaux PVC,
- terrassement,
- réfection des engazonnements,
- plan de recollement.



Une estimation a été effectuée en 2011. Les travaux étaient évalués à 35.480,00 € HT (42.434,08 € TTC).

Le montant du marché étant inférieur à 90.000 € HT, la procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- publication sur le site [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com),
- consultation de l'ensemble des entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres.
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (60%), prix (40%).

\* \* \*

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la réalisation des travaux, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu le, 12 DEC. 2011

**Le Président du Comité Syndical**

  
**Jean-Claude DISSAUX**